

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

**Référence : RAAT\_P.ALGIS BAT 9**

Arrêté du 16/07/2019

R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 Norme NF X 46-020 d'août 2017

Le 02/03/2021



Bien : Appartement

Adresse : 8 Square PAUL ALGIS 77360 VAIRES-SUR-MARNE

Numéro de lot : BAT 9

Référence Cadastre : NC

### PROPRIETAIRE

**HABITAT 77-OPH de Seine et Marne  
ANTENNE SIEGE SOCIALE  
10 Avenue Charles Péguy boîte postale114  
77002 MELUN CEDEX02**

### DEMANDEUR

**HABITAT 77-OPH de Seine et Marne  
ANTENNE SIEGE SOCIALE  
10 Avenue Charles Péguy boîte postale114  
77002 MELUN CEDEX02**

### INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Appartement	Réf. Cadastre : NC
Adresse : 8 Square PAUL ALGIS 77360 VAIRES-SUR-MARNE	Bâti : <b>Oui</b> Mitoyenneté : <b>Oui</b>
Propriétaire :	

### CONCLUSION

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante**

Date de visite : 02/03/2021

Opérateur de repérage : Rabah AYOUAZ

*Ce rapport ne peut être utilisé que dans son intégralité.*

*Ce document reste la propriété de la société SOCOBAT Expertises et ne peut être utilisé pour aucun acte, sans que son paiement intégral n'ait été réalisé - tout contrevenant encourt des sanctions pénales et des dommages et intérêts.*

**Référence : RAAT\_P.ALGIS BAT 9**

<b>1 Description de la mission</b>		
<b>1.1 Objet de la mission :</b>		
Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.		
Références de l'ordre de mission : <b>RAAT_P.ALGIS BAT 9</b>		
<b>1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :</b>		
Propriétaire de l'immeuble :	<b>HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE</b>	
Demeurant :	<b>10 Avenue Charles Péguy boîte postale 114 77002 MELUN CEDEX02</b>	
Représenté par :	<b>Monsieur HERVE FORTUNE</b>	
Commanditaire du repérage :	<b>HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE</b>	
Opérateur ayant réalisé le repérage :	<b>Monsieur Rabah AYOUAZ</b>	
Nom et adresse de l'entreprise :	<b>SOCOBAT-EXPERTISES 54 rue gabriel péri 92120 MONTROUGE</b>	
N° de Siret :	<b>45307976600037</b>	
RCP-compagnie-n° de police :	<b>AXA - 5411202104</b>	
Nom et prénom de l'opérateur de repérage :	<b>Rabah AYOUAZ</b>	
N° de Certification :	<b>C017-SE04-2017</b>	
Date d'expiration de la certification :	<b>08/01/2023</b>	
Organisme certificateur :	<b>QUALIT COMPETENCES CERTIFICATIONS</b>	
<b>1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :</b>		
Dénomination :	<b>Bâtiment</b>	
Adresse complète :	<b>8 Square PAUL ALGIS 77360 VAIRES-SUR-MARNE</b>	
Référence Cadastre :	<b>NC</b>	
<b>1.4 Identification du Bâtiment concerné :</b>		
Date du PC ou date de construction :	Permis de Construire : <b>Non communiquée</b>	Construction : <b>Non communiquée</b>
Fonction principale du bâtiment :	<b>Parties communes</b>	
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :	<b>Bâtiment 9</b>	

**Signataire du rapport**

Signature et Visa	Opérateur de repérage :
	<b>Rabah AYOUAZ</b> <b>SOCOBAT-EXPERTISES</b> <b>Le 16/03/2021</b>

## SOMMAIRE

<b>DESCRIPTION DE LA MISSION .....</b>	<b>2</b>
OBJET DE LA MISSION : .....	2
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES : .....	2
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE : .....	2
IDENTIFICATION DU BATIMENT CONCERNE : .....	2
<b>SIGNATAIRE DU RAPPORT .....</b>	<b>2</b>
<b>PROGRAMME DE TRAVAUX .....</b>	<b>5</b>
<b>CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE .....</b>	<b>6</b>
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) : .....	6
PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES / LOCAUX A INVESTIGUER.....	6
PROGRAMME DE REPERAGE .....	6
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES .....	6
<b>CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....</b>	<b>6</b>
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE .....	6
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020.....	6
CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES .....	6
LISTE DES ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES.....	6
<b>RESULTATS DU REPERAGE .....</b>	<b>8</b>
RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE : .....	8
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES .....	9
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANTS DE L'AMIANTE REPERES .....	9
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE .....	9
<b>ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS.....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSE.....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE.....</b>	<b>27</b>

### CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

### Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés

Néant

### Exclusions

Néant

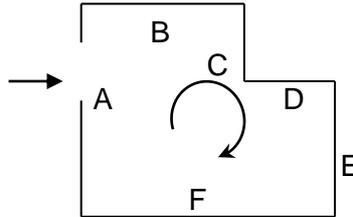
## 2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :  
Prélèvements sur des points précis dans les parties communes désignés par le donneur d'ordre.

### Intitulé

**Travaux en parties communes selon plan projet : prélèvements sur des points précis dans les parties communes désignés par le donneur d'ordre.**

Sens du repérage pour évaluer un local :



Remarques :

Les prélèvements et sondages ont été effectués dans des endroits peu visibles afin d'éviter au maximum les dégradations visuelles et matérielles. Ils ont été systématiquement surfactés et/ou rebouchés avec un enduit blanc. Par ailleurs ces prélèvements ont été effectués le plus souvent et autant que possible sur des parties déjà détériorées.

**Objet et limites de la mission :** \_\_\_\_\_

La Société SOCOBAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer un repérage avant travaux, sur les éléments constitutifs du bâtiment, en vue d'identifier et de localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble.

L'inspection porte sur les matériaux et produits des composants de la construction, avec dépose éventuelle de revêtement de sol et/ou plafond, démolition de coffrage, prélèvements et analyses, sans manipulation importante de mobilier, et est limitée aux parties visibles et accessibles à la date de l'inspection.

Le maître d'ouvrage devant nous fournir l'accessibilité à l'ensemble des locaux et parties du bâtiment, les locaux n'ayant pu être visités feront l'objet d'une étude complémentaire.

Dans le cadre des futurs travaux qui nous ont été décrits, des prélèvements sur toute l'épaisseur des matériaux concernés ont été réalisés, tout en veillant à l'homogénéité des zones inspectées afin de ne pas effectuer de prélèvements inutiles.

**Ces repérages sont réalisés suivant l'arrêté du 16 juillet 2019 et la Norme NF X46-020 version 2017**

### 3 Cadre de la mission de repérage

#### 3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

##### Parties d'immeuble concernées / Locaux à investiguer

Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer	Étage	N° du local
Hall d'entrée	RDJ	1
Extérieur	RDJ	2
Circulations	RDS	3
Extérieur	RDS	4

#### Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 :

#### 3.2 Rapports précédemment réalisés

Néant

### 4 Conditions de réalisation du repérage

#### 4.1 Dates et Nature des visites sur site

Néant

#### 4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

#### 4.3 Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies

Néant

#### 4.4 Liste des Zones présentant des Similitudes d'Ouvrages

Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages suivantes :

##### Z001 : sol( pour création de porte accès chantier) Colle Carrelage (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Hall d'entrée	sol( pour création de porte accès chantier)	Colle - Carrelage	

<b>Z002 : mur( pour création de porte accès chantier) Colle Faïence (continue : NON)</b>			
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Hall d'entrée	mur( pour création de porte accès chantier)	Colle - Faïence	

<b>Z003 : mur( pour création de porte accès chantier) Enduit / Plâtre Peinture (continue : NON)</b>			
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Hall d'entrée	mur( pour création de porte accès chantier) n°2	Enduit / Plâtre - Peinture	

<b>Z004 : mur(local à vélo) Enduit / Plâtre Peinture (continue : NON)</b>			
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Circulations	mur(local à vélo)	Enduit / Plâtre - Peinture	

<b>Z005 : mur(pour dépose porte) enduit ciment Peinture (continue : NON)</b>			
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Extérieur	mur(pour dépose porte)	enduit ciment - Peinture	

<b>Z006 : mur(pour création de baies) enduit ciment Peinture (continue : NON)</b>			
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Extérieur	mur	enduit ciment - Peinture	

<b>Z007 : sol(pour remplacement porte) Colle Carrelage (continue : NON)</b>			
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Circulations	sol(pour remplacement porte) n°1	Colle - Carrelage	

<b>Z008 : mur (pour remplacement porte) Enduit / Plâtre Peinture (continue : NON)</b>			
<b>Localisation</b>	<b>Désignation</b>	<b>Matériau ou Produit identifié</b>	<b>Référence (Sondage)</b>
Circulations	mur (pour remplacement porte)	Enduit / Plâtre - Peinture	

<b>Z009 : Cloisons parpaing et colle Peinture (continue : NON)</b>			
<b>Localisation</b>	<b>Désignation</b>	<b>Matériau ou Produit identifié</b>	<b>Référence (Sondage)</b>
Circulations	Cloisons	parpaing et colle - Peinture	

<b>Z010 : sol( pour remplacement porte p1) Béton Peinture (continue : NON)</b>			
<b>Localisation</b>	<b>Désignation</b>	<b>Matériau ou Produit identifié</b>	<b>Référence (Sondage)</b>
Extérieur	sol( pour remplacement porte p1)	Béton - Peinture	

<b>Z011 : mur( pour remplacement porte p1) enduit ciment Peinture (continue : NON)</b>			
<b>Localisation</b>	<b>Désignation</b>	<b>Matériau ou Produit identifié</b>	<b>Référence (Sondage)</b>
Extérieur	mur( pour remplacement porte)	enduit ciment - Peinture	

## **5 Résultats du repérage**

<b>5.1</b>	<b>Résultats de l'Analyse Documentaire :</b>
<b>Titre</b>	
Programme de travaux	

**5.2 Liste des matériaux et produits repérés**

Zone	Etage	Local	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	état de dégradation abrégé	Estimation de la quantité
		Hall d'entrée	sol( pour création de porte accès chantier)	Colle - Carrelage	Résultat d'analyse (P001)	Non	MD	
		Hall d'entrée	mur( pour création de porte accès chantier) n°1	Colle - Faïence	Résultat d'analyse (P002)	Non	MD	
		Hall d'entrée	mur( pour création de porte accès chantier) n°2	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	Non	MD	
		Circulations	mur(local à vélo)	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	Non	MD	
		Extérieur	mur(pour dépose porte)	enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P005)	Non	MD	
		Extérieur	mur(pour création de baies)	enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P006)	Non	MD	
		Circulations	sol(pour remplacement porte) n°1	Colle - Carrelage	Résultat d'analyse (P007)	Non	MD	
		Circulations	mur (pour remplacement porte) n°2	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P008)	Non	MD	
		Circulations	Cloisons	parpaing et colle - Peinture	Résultat d'analyse (P009)	Non	MD	
		Extérieur	sol( pour remplacement porte p1)	Béton - Peinture	Résultat d'analyse (P010)	Non	MD	
		Extérieur	mur( pour remplacement porte p1)	enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P011)	Non	MD	

**5.3 Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante repérés**

Eléments contenant de l'amiante :  
Néant

**5.4 Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage**

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I

de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

**ANNEXE : Fiches d'identification et de cotation**

**PRELEVEMENT : P001**

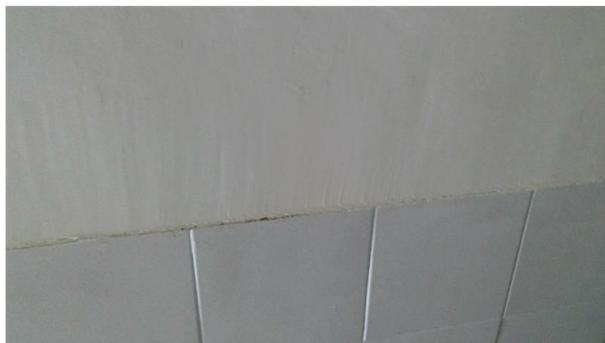
**Emplacement**



<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Localisation</b>
	RAAT_P.ALGIS BAT 9	RDJ - Sol Hall d'entrée
<b>Nom de l'opérateur</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Matériau</b>
Rabah AYOUAZ	02/03/2021	Colle - Carrelage
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

**PRELEVEMENT : P002**

**Emplacement**



<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Localisation</b>
	RAAT_P.ALGIS BAT 9	RDJ -Mur Hall d'entrée
<b>Nom de l'opérateur</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Matériau</b>
Rabah AYOUAZ	02/03/2021	Colle - Faïence
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P003		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_P.ALGIS BAT 9	RDJ – Mur Hall d'entrée
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	02/03/2021	Enduit / Plâtre - Peinture
Résultat amiante		
absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P004		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_P.ALGIS BAT 9	RDJ -Mur Circulations
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	02/03/2021	Enduit / Plâtre - Peinture
Résultat amiante		
absence d'amiante		

### PRELEVEMENT : P005

#### Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_P.ALGIS BAT 9	RDJ -Mur Extérieur
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	02/03/2021	enduit ciment - Peinture
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

### PRELEVEMENT : P006

#### Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_P.ALGIS BAT 9	RDJ – Mur Extérieur
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	02/03/2021	enduit ciment - Peinture
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

**PRELEVEMENT : P007**

**Emplacement**



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_P.ALGIS BAT 9	RDS - Sol Circulations
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	02/03/2021	Colle - Carrelage
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

**PRELEVEMENT : P008**

**Emplacement**



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_P.ALGIS BAT 9	RDS - Mur Circulations
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	02/03/2021	Enduit / Plâtre - Peinture
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

### PRELEVEMENT : P009

#### Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_P.ALGIS BAT 9	RDS – Cloisons Circulations
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	02/03/2021	parpaing et colle - Peinture
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

### PRELEVEMENT : P010

#### Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_P.ALGIS BAT 9	RDS - Sol Extérieur
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	02/03/2021	Béton - Peinture
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

**PRELEVEMENT : P011**

**Emplacement**



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	RAAT_P.ALGIS BAT 9	RDS - Mur Extérieur
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
Rabah AYOUAZ	02/03/2021	enduit ciment - Peinture
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

**ANNEXE : Plans et/ou Croquis**



### Planche de repérage

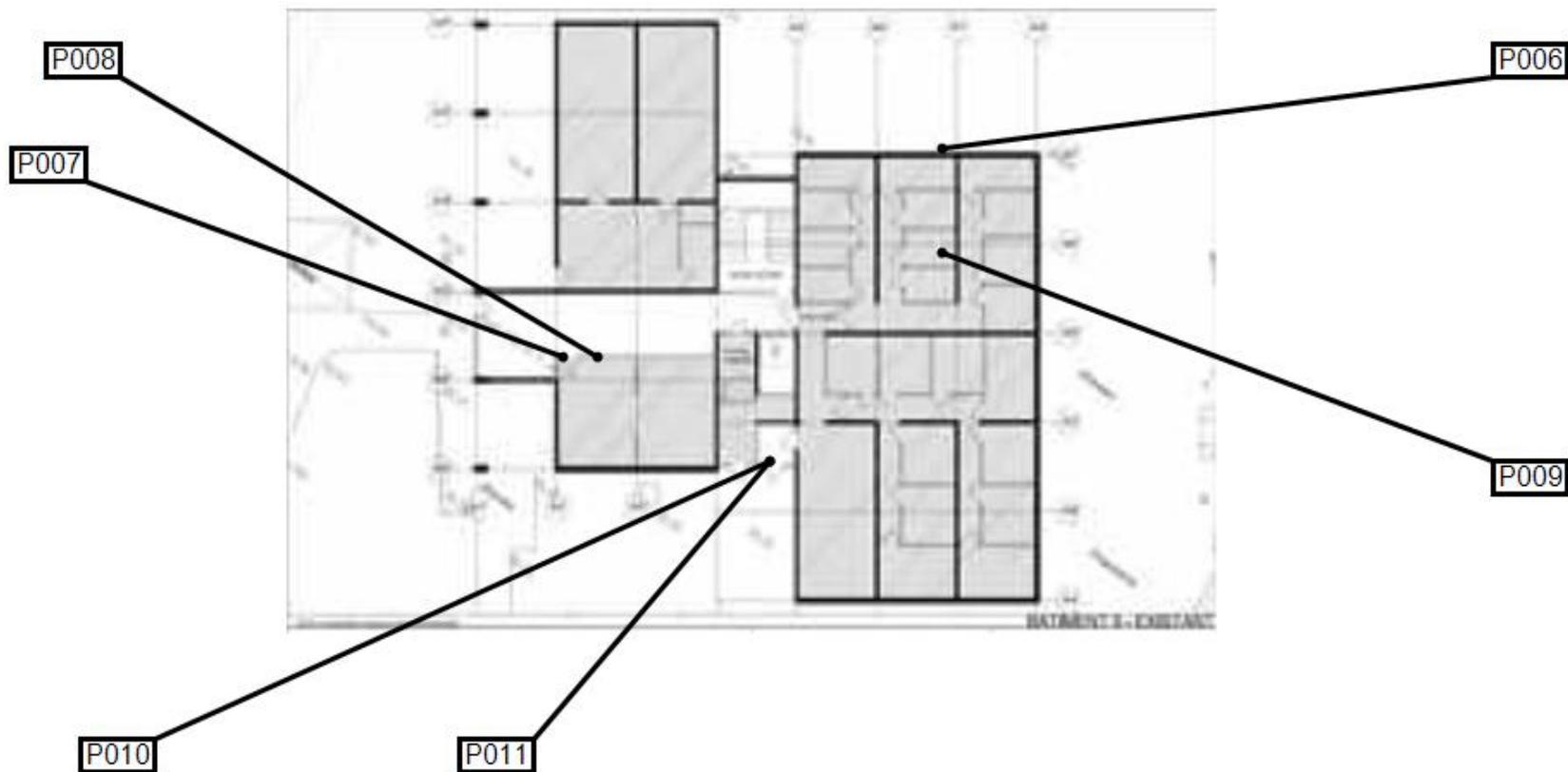
Client :		Titre :	Croquis RDJ	
N° dossier :	RAAT_P.ALGIS BAT 9	Adresse :	Bâtiment 8 Square PAUL ALGIS 77360 VAIRES-SUR-MARNE	
N° planche :	1/2			Version : 0
Type :	Croquis			
Date :	16/03/2021	Localisation / Bâtiment :		
Intervenant :	Rabah AYOUAZ	Niveau :		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	Commentaire :		





### Planche de repérage

Client :		Titre :	Croquis RDS	
N° dossier :	RAAT_P.ALGIS BAT 9	Adresse :	Bâtiment 8 Square PAUL ALGIS 77360 VAIRES-SUR-MARNE	
N° planche :	2/2			Version : 0
Type :	Croquis			
Date :	16/03/2021	Localisation / Bâtiment :		
Intervenant :	Rabah AYOUAZ	Niveau :		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	Commentaire :		



**ANNEXE : Procès verbaux d'analyse**

**PV\_00720210300501552**



**Analyses pour le Bâtiment**

A.R.C SOCOBAT EXPERTISES  
**Monsieur Rabah AYOUAZ**  
54 Rue Gabriel Péri  
92120 MONTROUGE

Notre référence : AR-21-LH-012872-01

**Numéro de dossier : 21H006614**

**Référence de dossier :**

**RAAT\_P.ALGIS BAT 9 A - Bâtiment 8 Square PAUL ALGIS 77360**

**VAIRES-SUR-MARNE**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 21H006614-001 - Référence P001-RDJ - Entrée - Sol - sol( pour création de porte accès chantier) - Colle - Carrelage, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H006614-002 - Référence P002-RDJ - Entrée - mur - mur( pour création de porte accès chantier) n°1 - Colle - Faïence, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H006614-003 - Référence P003-RDJ - Entrée - mur - mur( pour création de porte accès chantier) n°2 - Enduit / Plâtre - Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H006614-004 - Référence P004-RDJ - Entrée - mur - mur(local à vélo) - Enduit / Plâtre - Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H006614-005 - Référence P005-RDJ - Entrée - mur - mur(pour dépose porte) - enduit ciment - Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H006614-006 - Référence P006-RDJ - Entrée - mur - mur(pour création de baies) - enduit ciment - Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS  
117, Quai de Valmy  
F-75434 Paris Cedex 10  
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 66 31 - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)  
S.A.S. au capital de 3 944 056 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B



## Analyses pour le Bâtiment

- N° 21H006614-007 - Référence P007-RDJ - Entrée - Sol - sol (pour remplacement porte) n°1 - Colle - Carrelage, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H006614-008 - Référence P008-RDJ - Entrée - mur - mur (pour remplacement porte) n°2 - Enduit / Plâtre - Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H006614-009 - Référence P009-RDJ - Entrée - cloison - Cloisons - parpaing et colle - Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H006614-010 - Référence P010-RDJ - Entrée - Sol - sol (pour remplacement porte p1) - Béton - Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H006614-011 - Référence P011-RDJ - Entrée - mur - mur (pour remplacement porte p1) - enduit ciment - Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS  
117, Quai de Valmy  
F-75434 Paris Cedex 10  
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)  
S.A.S. au capital de 3 944 056 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-018573-01      Version du : 15/03/2021 11:41      Page1/4  
 Référence laboratoire N° : 21EK030216      Référence de suivi du dossier N° : 21H006614  
 Reçu au laboratoire le : 09/03/2021      Date de réception : 05/03/2021  
 Date d'analyse : 13/03/2021  
 Référence dossier Client: 21H006614 - RAAT\_P.ALGIS BAT 9 A - Bâtiment 8 Square PAUL ALGIS 77360  
 VAIRES-SUR-MARNE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	21H006614-001 - P001-RDJ - Entrée - Sol - sol( pour création de porte accès chantier) - Colle - Carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur (gris) ; matériau dur de type joint ciment (gris)	MET / T54T	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	21H006614-002 - P002-RDJ - Entrée - mur - mur( pour création de porte accès chantier) n°1 - Colle - Faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (rose) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau dur (blanc)	MET / T54T	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	21H006614-003 - P003-RDJ - Entrée - mur - mur( pour création de porte accès chantier) n°2 - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / T54T	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	21H006614-004 - P004-RDJ - Entrée - mur - mur(local à vélo) - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / T54T	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	21H006614-005 - P005-RDJ - Entrée - mur - mur(pour dépôt porte) - enduit ciment - Peinture	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / T54T	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Alêmi, 62  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-018573-01      Version du : 15/03/2021 11:41      Page2/4  
 Référence laboratoire N° : 21EK030216      Référence de suivi du dossier N° : 21H006614  
 Reçu au laboratoire le : 09/03/2021      Date de réception : 05/03/2021  
 Date d'analyse : 13/03/2021  
 Référence dossier Client: 21H006614 - RAAT\_P.ALGIS BAT 9 A - Bâtiment 8 Square PAUL ALGIS 77360  
 VAIRES-SUR-MARNE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	21H006614-006 - P006-RDJ - Entrée - mur - mur (pour création de baies) - enduit ciment - Peinture	Matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / T54T	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / T54T	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	21H006614-007 - P007-RDJ - Entrée - Sol - sol (pour remplacement porte) n°1 - Colle - Carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau semi-dur (marron) en traces	MET / T54T	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	21H006614-008 - P008-RDJ - Entrée - mur - mur (pour remplacement porte) n°2 - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / T54T	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	21H006614-009 - P009-RDJ - Entrée - cloison - Cloisons - parpaing et colle - Peinture	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / DQK7	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	21H006614-010 - P010-RDJ - Entrée - Sol - sol (pour remplacement porte p1) - Béton - Peinture	Matériau de type peinture (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / DQK7	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Alêmi, 62  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-018573-01      Version du : 15/03/2021 11:41      Page3/4  
 Référence laboratoire N° : 21EK030216      Référence de suivi du dossier N° : 21H006614  
 Reçu au laboratoire le : 09/03/2021      Date de réception : 05/03/2021  
 Date d'analyse : 13/03/2021  
 Référence dossier Client: 21H006614 - RAAT\_P.ALGIS BAT 9 A - Bâtiment 8 Square PAUL ALGIS 77360  
 VAIRES-SUR-MARNE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) ; matériau semi-dur (gris)	MET / DQK7	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	21H006614-011 - P011-RDJ - Entrée - mur - mur( pour remplacement porte p1) - enduit ciment - Peinture	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / DQK7	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

**Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :**

Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme NF X 43-050: Janvier 1996, P-PS-SOP3368 : version 6

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur

<https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/>.

NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Além, 62  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



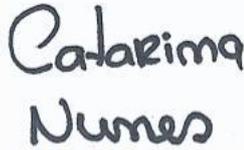
---

**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

---

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-018573-01      Version du : 15/03/2021 11:41      Page4/4  
Référence laboratoire N° : 21EK030216      Référence de suivi du dossier N° : 21H006614  
Reçu au laboratoire le : 09/03/2021      Date de réception : 05/03/2021  
Date d'analyse : 13/03/2021  
Référence dossier Client: 21H006614 - RAAT\_P.ALGIS BAT 9 A - Bâtiment 8 Square PAUL ALGIS 77360  
VAIRES-SUR-MARNE

Validé et approuvé par :



Catarina  
Nunes

Catarina Nunes  
Technicienne analyste en  
microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
Rua Monte de Alêmi, 62  
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**CERTIFICAT DE QUALIFICATION**

**CERTIFICATION DE  
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**



Décerné à :

**M. AYOUAZ Rabah** sous le numéro : **C017-SE04-2017**

DOMAINE (S) CONCERNE (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 09/01/2018 Au 08/01/2023
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 19/06/2017 Au 18/06/2022
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 19/06/2017 Au 18/06/2022
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 19/06/2017 Au 18/06/2022
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 19/04/2017 Au 18/04/2022
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 03/07/2017 Au 02/07/2022

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 03 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 16 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 09/01/2018  
Pour QUALIT'COMPÉTENCES  
LAROUZ Soufian, Responsable Certification



Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est  
accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



SAINT HONORE AUDIT - 16, rue Villars- 57 100 THIONVILLE  
Tél : 05 81 10 04 61 - Fax : 03 82 83 38 07 - mail : [contact@qualit-competences.com](mailto:contact@qualit-competences.com)  
SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville TI 788 973 543 - N° de gestion 2015 B 12- Code NAF : 8559A

## ANNEXE : Attestation d'assurance

Votre Agent Général  
**M BEGUINOT HERVE**  
ROND POINT DU PEROLLIER  
29 CHEMIN DE VILLENEUVE  
69130 ECULLY

**04 37 50 28 80**

N°ORIAS **08 045 454 (HERVE  
BEGUINOT)**  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



**Assurance et Banque**

SARL , ARC  
SOCOBAT EXPERTISES  
17 CHEMIN DU CHARROI  
69300 CALUIRE ET CUIRE

### Votre contrat

**Responsabilité Civile Prestataire**  
Souscrit le **17/02/2020**

### Vos références

Contrat  
**5411202104**  
Client  
**3718006904**

Date du courrier  
**3 février 2021**

## Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :  
ARC SOCOBAT EXPERTISES

Est titulaire du contrat d'assurance n° **5411202104** ayant pris effet le **17/02/2020**.  
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité n°1: Diagnostics réglementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L.1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L.134-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L.125-5 du Code de l'environnement
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460\* • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

1/5

**Vos références**

Contrat  
**5411202104**  
Client  
**3718006904**

- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L.133-11-1 du Code de la Santé Publique

- L'information sur la présence d'un risque de mэрule

Activité n°2:

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre réglementaire

- Etat parasitaire

- Loi Carrez

- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés

- Etat des lieux

- L'évaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative

- Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés

- Mesurage Loi Boutin

- Contrôle périodique amiante

- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition

- Diagnostic amiante avant relocation

- Diagnostic amiante avant-vente

- Diagnostic amiante partie privative (DAPP)

- Dossier technique amiante

- Contrôle visuel après désamiantage

- Recherche de plomb avant travaux

- Diagnostic Déchets

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS, TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 €, 310 499 959 R.C.S Paris, TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309, TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

2/5

**Vos références**

Contrat  
**5411202104**  
Client  
**3718006904**

- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découle pour ses clients
- Mesure d'empoussièrement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis
- Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiante au poste de travail
- Mesure du Radon
- Analyse QAI (qualité de l'air)
- Infiltrométrie
  
- Analyse d'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et / ou les machefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition.  
A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.  
Il est précisé que :  
l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.
- Diagnostic technique global, les missions de maîtrise d'œuvre construction restant exclues de la garantie du contrat.

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE  
A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE

Activité n°3:

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

3/5

**Vos références**

Contrat  
**5411202104**  
Client  
**3718006904**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2021** au **01/07/2021** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie  
Directeur Général Délégué



**Vos références**

Contrat  
**5411202104**  
 Client  
**3718006904**

**Nature des garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)</b>	<b>9 000 000 €</b> par année d'assurance
Dont :	<b>9 000 000 €</b> par année d'assurance
Dommages corporels	
<b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>	<b>1 200 000 €</b> par année d'assurance

**Autres garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
<b>Faute inexcusable</b> (dommages corporels)	<b>2 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Responsabilité civile professionnelle</b> (tous dommages confondus)	<b>2 500 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance</b> (article 3.2 des conditions générales)	<b>1 200 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>300 000 €</b> par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS, TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 € 310 499 959 R.C.S Paris, TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309, TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

5/5

Numéro de rapport DAPP :

Numéro de rapport avant travaux : RAAT\_P.ALGIS BAT 9

<b>FICHE SYNTHÈSE</b> <b>MATERIEUX CONTENANT DE L'AMIANTE – PARTIE PRIVATIVE</b>
---

Date :

Numéro : BAT 9

Adresse Logement : 8 Square PAUL ALGIS 77360 VAIRES-SUR-MARNE

**Présence de calorifugeages, flocages ou faux plafonds amiantés (DAPP) :** NON  OUI

Matériaux amianté	Localisation	Etat de conservation	Intervention effectuée sur le matériau amianté avant relocation

**Présence d'autres matériaux amiantés dans le logement :** NON  OUI

Matériaux amianté	Localisation	Etat de conservation	Intervention effectuée sur le matériau amianté avant relocation		
			LE	RC	RT

**\*Légende :**

- |  |   |
|--|---|
| <b>1</b> Evaluation périodique visuelle<br><b>2</b> Surveillance du niveau d'empoussièrement<br><b>3</b> Travaux de retrait ou d'encapsulation | <b>ND</b> Non Dégradé<br><b>MD</b> Matériau dégradé |
|--|---|

**Préconisations à respecter pour les travaux d'aménagement intérieurs concernant les matériaux et produits contenant de l'amiante :**

Ces préconisations sont à prendre en compte dans le cas où des matériaux amiantés ont été repérés dans votre logement.

Il est interdit de déposer - arracher - les matériaux concernés.

Nous vous rappelons qu'en perçant ou en ponçant par exemple, vous pouvez être amenés à abîmer le matériau

contenant de l'amiante et ainsi libérer des fibres dans l'air.

Pour des travaux sur ou à proximité de ces matériaux nous vous conseillons d'avoir recours à un professionnel.

A défaut :

Vous pouvez recouvrir les dalles de sol par un lé, une moquette, avec encollage en périphérie de la pièce

seulement avec adhésifs ou pistolet à colle.

Vous pouvez percer ponctuellement sous réserve : d'utiliser des équipements de protection individuels adaptés et

jetables (kit de protection amiante : protection respiratoire jetable avec filtre P3, combinaison jetable de type

5...), de protéger la zone de travail, de travailler en mouillant préalablement le support, de nettoyer avec une

serpillière humide après intervention (à jeter après travaux), d'utiliser un double ensachage pour les déchets

(matériels de protection, de nettoyage, poussières...) à jeter dans les dépôts spécifiés par les services municipaux,

de démonter sans casser, d'utiliser des outils manuels ou à faible vitesse de rotation...

Vous pouvez également consulter le site de la Cramif :

<http://www.cramif.fr>

**Date :** Erreur ! Source du renvoi introuvable.

**Signature :**